

Bulletin mensuel de
l'Académie des sciences et
lettres de Montpellier

Août 1925 - Janvier 1926

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

ET LETTRES

DE MONTPELLIER



MONTPELLIER
IMPRIMERIE EMMANUEL MONTANE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson

1926

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 753102321631 1

comme des besoins du soldat bien portant, de l'autorité et de l'indépendance vis-à-vis des ordonnateurs.

« Aucun médecin avant lui, sauf PERCY, n'avait fait entendre à ces fonctionnaires un langage aussi ferme et aussi digne, et il faudra après eux, trois quarts de siècle pour que les officiers du service de Santé retrouvent cette indépendance. » (1)

Vous la demandez et vous la voulez encore plus grande pour votre directeur du service de Santé. Vous voulez qu'il collabore avec les états-majors; vous le voulez entouré de physiciens, de chimistes, de bactériologistes, pour pouvoir, de cette collaboration, tirer toutes les conclusions possibles, avec la certitude qu'elles seront prises en parfaite connaissance de cause.

Vous apportez ces idées précises avec vous dans la nouvelle dignité à laquelle vous êtes élevé. L'Académie représente elle aussi, un corps, constitué par trois sections: les Lettres, les Sciences, la Médecine. Ces diverses sections se doivent entr'aider, de telle façon qu'une question soulevée par une d'elle entraîne l'intervention des deux autres, de façon à arriver à une conclusion dont les éléments sont fournis par tous les membres. J'espère, Monsieur, que vous nous favoriserez par ce nombreuses communications. Vous êtes un écrivain distingué, vos publications sont répandues dans tout le monde scientifique et j'espère que l'Académie de Montpellier bénéficiera un peu de cette activité et que nous serons les plus heureux de vous avoir reçu parmi nous.

Discours de M. Bel

MESSIEURS,

Suivant l'opinion communément reçue, un bibliothécaire est un homme heureux, jouissant de nombreux loisirs qu'il peut employer agréablement, car il a à sa disposition, à portée de la main, toutes les richesses que renferment les bibliothèques. Cette opinion contient certes une part de vérité, mais elle est empreinte d'un optimisme exagéré et fondée sur des apparences quelque peu trompeuses... Ceux qui la professent oublient trop souvent qu'avant de penser à lui-même, le bibliothécaire doit penser à

(1) Triaire-Dominique Larrey, p. 323.

tout le monde, que sa fonction est avant tout de mettre et de maintenir le dépôt confié à ses soins en état de rendre les services que le public est en droit d'exiger. Dans les grandes bibliothèques comme les nôtres, cette obligation est très absorbante; elle demande un travail constant, d'autant plus délicat, d'autant plus difficile que les ouvrages qu'elles contiennent se rattachent à toutes les branches du savoir humain. Pour remplir cette obligation d'une façon parfaite, il faudrait avoir, suivant un mot bien connu, la science de toute chose connaissable et de quelques autres encore. Idéal impossible à atteindre évidemment, mais il n'en est pas moins vrai que le contact permanent des livres, l'étude de leurs particularités, les recherches souvent minutieuses, indispensables pour les bien situer dans le cadre des classifications, font acquérir au bibliothécaire une expérience et des connaissances dont profitent volontiers les travailleurs, même les plus avertis, qu'il guide dans leurs recherches en leur évitant souvent un travail inutile ou fastidieux. C'est là un des côtés agréables de la fonction, qui le paye de ses peines et de ses ennuis, car il n'est pas rare que de conversations purement techniques au début résultent des relations plus suivies d'où naissent des amitiés précieuses. Je dois à de pareilles relations l'amitié de ceux qui ont pris l'initiative de me présenter à vos suffrages. En remerciant ces amis de l'estime qu'ils m'ont témoignée, je vous exprime ma profonde reconnaissance pour le grand honneur que vous me faites en m'admettant dans votre compagnie.

Votre décision m'est d'autant plus agréable qu'elle resserré les liens créés entre nous par le voisinage des bibliothèques. Vous avez bien voulu nous confier la conservation et la direction technique de la vôtre, sous le contrôle du bibliothécaire de l'Académie. Nous en avons dressé un inventaire détaillé, nous avons entrepris de compléter le dépouillement de vos riches collections. Nous poursuivons activement ce travail et le jour n'est plus très éloigné où seront versées au catalogues toutes les fiches correspondant aux divers ouvrages ou mémoires qui les composent. C'est un gain considérable, très apprécié, si j'en juge par l'augmentation sans cesse croissante des communications; nous en sommes redevables pour une bonne part à mon excellent collègue et ami, M. GAILLARD, qui fut des vôtres jusqu'au jour où il quitta Montpellier pour prendre la direction de la bibliothèque de l'Univer-

sité de Grenoble. C'est lui qui reçut effectivement votre dépôt, qui l'organisa en y appliquant toute sa science et avec le souci de prendre les mesures nécessaires pour en conserver l'intégrité. Nous ne faisons que continuer son œuvre.

Le souvenir de M. GAILLARD me rappelle celui de mon illustre prédécesseur à la bibliothèque de la ville, Léon GAUDIN, dont on conserve ici fidèlement la mémoire; je ne puis m'empêcher de penser, en réunissant leurs noms, que si j'ai la joie de me trouver au milieu de vous, je le dois encore au mérite de ces collègues bien plus qu'à mes faibles mérites personnels.

Et par une coïncidence, curieuse tout au moins, il me plaît de constater que le magistrat éminent auquel vous m'appelez à succéder faillit devenir, lui aussi, un bibliothécaire.

Après de brillantes études classiques au Lycée de Toulouse, où il a été lauréat des concours académiques en rhétorique et en philosophie, M. Paul RIVES se fit inscrire comme étudiant à la Faculté de Droit. Il entra en même temps comme stagiaire à la bibliothèque de l'Université et y resta près de quatre ans, de 1881 à 1884, montrant dans l'accomplissement de ses fonctions de si brillantes qualités que le Recteur songea à l'attacher au service de la bibliothèque par des liens plus étroits que ceux du surnumériat en lui offrant un poste de bibliothécaire-adjoint. Malheureusement pour l'Université, heureusement pour la Justice, M. RIVES avait déjà pris la décision d'entrer dans la magistrature. Mais c'est pendant son passage à la bibliothèque qu'il composa ses thèses de doctorat, justement remarquées et qui lui valurent le prix fondé par la ville de Toulouse.

La première de ces thèses est une étude sur les innovations introduites dans la législation romaine par ANTONIN LE PIEUX, dans le droit de l'esclavage et de la puissance dominicale, dans le droit de famille et le droit criminel: recueil méthodique des textes juridiques et littéraires, avec un commentaire des questions controversées, dont il donna des solutions nouvelles, qui ont été généralement approuvées. Dans son bel ouvrage sur ANTONIN LE PIEUX et son temps (THORIN 1888), M. G. LACOUR-GAYET cite la thèse de M. RIVES comme l'un des deux ouvrages spéciaux sur la législation d'ANTONIN; il en a fait d'ailleurs un compte rendu élogieux dans la *Revue Historique de mai-juin 1886*.

Sa seconde thèse est une étude historique sur les attributions

financières des Etats provinciaux en général, et des Etats du Languedoc au XVIII^e siècle. Dans cet ouvrage, M. RIVES n'a pas prétendu faire un exposé dogmatique du fonctionnement du système financier de nos anciennes provinces. En étudiant l'organisation des finances provinciales à la veille de la Révolution française, il s'est appliqué surtout à établir des rapprochements et des différences entre nos vieilles institutions et celles d'aujourd'hui; ce qui l'a préoccupé surtout, c'est l'étude du point de vue économique des dixièmes et des vingtièmes, dont l'impôt sur le revenu peut être considéré comme la résurrection sous un autre nom. Mais pouvait-il faire cette étude sans entrer dans le détail des institutions et du mécanisme de l'administration qui eut recours à ces expédients financiers? Certainement non, et, en dehors de l'idée générale, le Parlement de Toulouse, la Chambre de l'Edit de Castres et la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier y trouvent une place qui la rend particulièrement intéressante pour nous.

Aussitôt après avoir quitté l'Université et la bibliothèque, M. RIVES entra dans la magistrature dans le ressort de Toulouse, où il remplit les fonctions de juge-suppléant, de juge titulaire et de juge d'instruction. Nommé dans le ressort de Montpellier en 1895, juge d'instruction à Béziers, il est appelé la même année à la présidence du Tribunal de Prades; il exerça cette présidence pendant dix-huit ans, jusqu'à son arrivée à la Cour de Montpellier en 1913. C'est ici que l'a atteint la limite d'âge; il a été admis à la retraite, nommé conseiller honoraire le 9 mai 1925, et fait Chevalier de la Légion d'honneur en reconnaissance de ses services.

Au cours de sa longue carrière, M. RIVES a eu l'occasion, en qualité de membre des compagnies dont il a été le rapporteur ou le président d'écrire de nombreux mémoires demandés par la Chancellerie aux corps judiciaires pour connaître leur avis sur divers projets de loi touchant le droit civil ou la législation commerciale.

C'est ainsi qu'il a fait une étude approfondie des réformes à introduire dans la législation concernant les marques de fabrique et de commerce, la procédure civile en matière de conciliation, de référés, de voies d'exécution contre les débiteurs, d'ordre entre les créanciers. Il s'est beaucoup intéressé à l'examen d'un système hypothécaire offrant toutes garanties aux créanciers, permet-

tant une réalisation facile du gage, sans léser les intérêts légitimes et l'avenir du débiteur trop souvent surpris par une saisie immobilière hâtive.

En dehors de ces œuvres purement juridiques, M. RIVES a entrepris aussi des études sur divers aspects de la civilisation italienne au XVIII^e siècle. Mais tous ses travaux sont malheureusement restés inédits.

J'ai eu quelquefois l'honneur et le plaisir d'accueillir M. RIVES dans nos bibliothèques, mais il les connaissait trop bien pour avoir souvent recours aux bons offices du bibliothécaire; je le déplore infiniment, car sans cette circonstance fâcheuse pour moi, j'aurais pu le mieux connaître et rendre un plus juste hommage à l'homme et au magistrat.

Discours de M. Thomas, en réponse à M. Bel

MONSIEUR,

Il ne vous étonnera pas qu'étant un peu de la coterie de Sylvestre BONNARD, académicien notoire, et devant à d'honorables mais éphémères fonctions le privilège de recevoir parmi nous un « prince de la cité des livres », ma pensée aille tout naturellement vers HAMILCAR...

Vous n'avez, heureusement, rien de félin ni de punique: — puisque votre amitié est sûre, et que votre fidélité à Montpellier n'a rien de commun avec celle de tant d'autres fonctionnaires — nous en connûmes même parmi nos confrères — qui ne la prolongent guère au-delà du moment où il trouvent ailleurs souper et gîte plus à leur goût.

C'est de cette fidélité à notre ville que je voudrais d'abord vous louer; à nous, Montpelliérains, elle paraît tout naturelle, et comme un légitime hommage rendu aux rares qualités de la ville: au site, au climat, au tempérament et au milieu montpelliérains. Et il nous sera toujours agréable d'accueillir, et précieux de retenir ceux de nos visiteurs ou de nos hôtes qui se laissent volontiers gagner, conquérir et annexer par notre cité montpelliéraine.

Dirai-je que cela vous fut plus facile qu'à d'autres, parce que vous êtes, par votre origine, de ces contrées du Midi français

auxquelles Montpellier a coutume de demander, depuis des siècles, le renouvellement de sa population ?

Vous nous venez, par la naissance, des garrigues du Nemausès. Vous avez pu, tout jeune — et cela n'est pas indifférent à la qualité de votre esprit — vous abreuver, avant qu'elle devient célèbre aux pays anglo-saxons, à cette source fraîche et pétillante qui mérite si bien le titre commercial qu'on lui a donné, de « Champagne des eaux de table ». Mais vous n'avez pas négligé pour cela, comme le font trop d'Anglo-Saxons clients de la source Périer, les bons produits du vignoble voisin, au tènement de Vergèze. Et ceci, non plus, n'est pas indifférent.

Mais par la double origine paternelle et maternelle, vous nous venez d'un peu plus loin : de Provence, et des Cévennes. — Or c'est encore, de l'une et l'autre main du Rhône, si près de chez nous, que, venu à Montpellier pour y apprendre, auprès de notre bonne mère l'Université de Montpellier, vous fûtes de suite, et tout naturellement, Montpelliérain. Il nous plaît — et nous vous en remercions — que vous le soyez demeuré.

Pourtant des occasions vous furent offertes de faire carrière loin d'ici. Paris vous retint un moment. L'Université de Dijon bénéficia un temps de vos précieux services. Mais vous n'y entendiez point l'accent rude et cordial de votre vieux maître ALBERT FÉCAMP, dont on retrouve parfois, en vous entendant, comme l'écho dans notre Bibliothèque Universitaire. Vous êtes bien vite revenu auprès de lui, l'aider d'abord, le suppléer ensuite, puis le remplacer. Et depuis je ne veux pas savoir combien d'années, vous vous êtes fait définitivement nôtre. — Et pas seulement en habitant auprès de nous.

Montpelliérain de choix, de raison et de goût, vous avez voulu être Montpelliérain pleinement, et vous mêler, au gré des occasions et des circonstances, à toutes les manifestations de la vie montpelliéraine.

Ne fûtes-vous pas conseiller municipal ? Vous ne l'êtes plus, — et vous êtes encore fonctionnaire à Montpellier : permettez que je vous félicite de cette aventure, — toute simple à vos yeux, exceptionnelle toutefois dans la vie municipale de Montpellier.

Quand vous représentiez notre ville, vous la connaissiez bien, et vous l'aimiez, — pour avoir fait le tour, avec une curiosité

passionnée, de ses rues, de ses places, de ses monuments, et de ses environs. « Faire le tour » des choses, c'est ce qu'on appelle, je crois, du tourisme. Non seulement vous avez été, — je crois bien que vous êtes encore un touriste fervent; mais vous avez entraîné avec vous sur nos chemins de la plaine, de la garrigue et de la montagne vos parents, vos amis, — et jusqu'à ces jeunes enfants de notre ville qu'on habille de jaune verdâtre et coiffe de grands chapeaux mous, et qu'on nomme d'un nom anglais que je ne dirai pas...

Vous auriez pu, si vous l'aviez voulu, les nommer, à la mode de chez nous, d'un nom emprunté à notre langue d'oc, dont vous savez user quand il le faut, et comme il faut: pour les besoins de tous les jours quand la nécessité le commande, pour l'agrément de l'esprit quand l'occasion en est donnée.

N'avez-vous pas commencé une étude savante sur le dialecte de votre pays maternel, qui est Valleraugue aux Cévennes? On souhaiterait que vous repreniez cette étude. — Mais on a plaisir à vous entendre, dans ce dialecte, rappeler quelque souvenir, fixer quelque tradition, rajeunir un de ces contes, éternels de fond et si variés de forme, que nos pères et nos mères accommodaient à notre usage après les avoir recueillis de leurs parents, — et qu'il me semble bien que vous avez plaisir à redire dans cette autre assemblée — pas si différente celle-ci qu'on pourrait croire — qui se réunit le samedi dans un recoin à peine mystérieux du vieux Montpellier...

Avant de vous rencontrer dans cette académie spontanée de la rue de la Vieille, j'eus souvent le plaisir de vous entendre à l'Université du boulevard Louis-Blanc, — où pendant de si longues années, à côté de notre ami et regretté confrère Louis PLANCHON, vous avez tant travaillé pour mettre sans les vulgariser les lettres, les arts et les sciences à la portée de ceux qui n'ont pas le loisir d'apprendre.

Evidemment, pour être un vrai et bon Montpelliérain, il n'était point besoin que vous fussiez de notre Académie. Mais il me semble que, de vous asseoir désormais parmi nous, ajoutera un trait de plus, et point négligeable, à votre physionomie montpelliéraine. Car si nous sommes quatre-vingt-dix Académiciens à Montpellier, nous ne sommes, tout de même, que quatre-vingt-dix.

Et il ne nous vient point à l'esprit de mésestimer l'avantage que nous vous offrons en vous accueillant.

Mais nous apprécions, du coup, et bien plus encore, l'avantage que nous retirons nous-mêmes de votre venue parmi nous.

« Prince de la cité des livres... », que dis-je ? d'une province plutôt que d'une cité : car deux bibliothèques, et non des moindres, vivent sous vos lois. Je dis : *vivent*. Et ceci est un grand éloge qu'il ne faut pas manquer de vous faire.

Car n'avons-nous pas connu des bibliothécaires qui, semblables au somnolent et ironique HAMILCAR de notre bon maître, entr'ouvrent parfois un œil, mais jamais un catalogue ou un livre à l'approche du visiteur ; gardent leur collection comme on garde un cimetière ; et ne partagent leurs trésors (si tant est qu'ils réclament leur part) qu'avec la poussière, les souris et les vers...

Mais vos Bibliothèques sont vivantes ; leurs catalogues sont à jour, clairs et accessibles. Vous ne refusez pas le conseil, vous ne repoussez pas la recherche. Vos livres, ils sont pour vos lecteurs ; et vous êtes, heureusement pour les lecteurs, comme vos livres.

Cette bonne grâce avertie et toujours en éveil que vous réservez à ceux qui fréquentent la Bibliothèque Universitaire ou la Bibliothèque Municipale, nous en avons déjà notre part. Nous nous flattons que cette part sera désormais un peu accrue, du moment que vous devenez notre confrère.

Je vous sais gré — étant orfèvre — d'avoir choisi dans notre Compagnie votre place à la section des Lettres. Mais je suis sûr que vous auriez été accueilli avec la même faveur dans l'une ou l'autre de nos sections scientifiques. La bibliographie n'est-elle pas une science ? La classification, dans laquelle vous excellez, n'est-elle pas à la base de toute étude vraiment scientifique ? — Et, d'autre part, voilà longtemps que MONTESQUIEU, je crois, sans être médecin, a pu dire (ou à peu près) qu'il n'est point de douleurs ni de maux qu'une heure de lecture n'ait, sinon guéris, au moins apaisés.

C'est pourquoi je suis heureux, Monsieur, de pouvoir vous dire, au nom des trois sections de notre Académie, notre plus affectueuse et cordiale bienvenue.

Louis-J. THOMAS.